

Accords canadiens avec une peuplade indigène

Partage international n° [125](#) - Février 1999

Bien que renfermant en lui un potentiel de conflit, le traité territorial signé entre le gouvernement canadien et le peuple Nisga'a, de Colombie britannique, accorde pour la première fois le droit à l'auto-détermination à une tribu indigène. Ce traité historique donne aux Nisga'a le droit de contrôler 1 200 km² de forêts de pins, de cours d'eau et de cimes montagneuses, ainsi que les droits légaux de diriger leur propre nation. Ces droits sont comparables à ceux accordés aux tribus indiennes des Etats-Unis.

Les 800 000 indigènes du Canada comptent parmi les habitants les plus pauvres et les moins éduqués du pays. On espère que la possibilité pour la tribu de

gouverner elle-même augmentera considérablement ses chances de parvenir à une certaine indépendance économique. En dépit des critiques affirmant que ce traité accorderait aux Indiens un niveau d'autonomie de gouvernement refusé aux séparatistes francophones du Québec, les négociateurs fédéraux et la plupart des chefs Nisga'a pensent que cet accord encourage le processus de réconciliation entre les indigènes et les autres Canadiens.

Sources : New York Times

Thématiques : [peuples et traditions](#)

Rubrique : [Tendances](#) (Dans le monde actuel s'affirme une tendance de plus en plus prononcée à la synthèse, au partage, à la coopération, à de nouvelles approches et avancées technologiques pour la sauvegarde de la planète et le bien-être de l'humanité. Cette rubrique présente des événements et courants de pensée révélateurs d'une telle évolution.)